Genève : controverse autour de l'intervention de Hani Ramadan dans une classe

10/06/2016 à 12h49

Le controversé Hani Ramadan, exclu de l'école publique depuis treize ans, s'est exprimé récemment dans une classe face à des élèves de 15 à 17 ans, sur le thème de l'islamophobie. Le descendant du fondateur des Frères musulmans a été invité par une enseignante du Centre de la transition professionnelle, ont révélé ce jeudi *Le Temps* et *Léman Bleu*. «Il s'agit d'une initiative isolée», confirme le Département de l'instruction publique (DIP), qui la déplore fermement.

«Il y a eu des tensions dans la classe de mon fils liées à l'islamophobie. L'enseignante a demandé aux élèves de questionner des passants sur ce thème; elle a invité à plusieurs reprises un musulman en classe, qui a conseillé de faire venir Hani Ramadan», raconte une maman. Le directeur du Centre islamique de Genève s'est rendu il y a quelques jours sur le site de la Coulouvrenière pour prendre la parole. Questionné sur le voile, il a eu cette métaphore, selon l'adolescent: «Une femme est comme une perle dans un coquillage. Si on la montre, elle crée des jalousies. Ici, la femme sans voile est comme une pièce de deux euros. Visible par tous, elle passe d'une main à l'autre.» A la maison, le jeune homme a confié que l'intervenant avait un peu «abusé», mais il a été «fasciné par sa façon de parler».

Choquée par cette initiative, la mère de famille en a parlé et l'histoire est arrivée aux oreilles du Réseau laïque romand. L'un de ses membres, Yves Scheller, est atterré: «Quand on connaît le passé et le passif de Hani Ramadan, notamment avec

le DIP, on ne peut pas le faire intervenir dans une école!»

Quand Hani Ramadan était encore enseignant au cycle, il avait défendu la lapidation dans une tribune libre parue dans Le Monde. Le DIP avait prononcé son exclusion en 2003 (lire l'encadré). «Le Conseil d'Etat avait alors conclu au licenciement, d'une part en raison de la violation par Hani Ramadan de son devoir de fidélité, et, d'autre part, en raison de l'incompatibilité de ses fonctions ecclésiastiques avec le principe de laïcité», rappelle Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP. […]

La TdG

Merci à **jidji**